

M. D. Avez-vous fait quelque addition?—R. Oui. La somme n'est-elle pas visible sur le document?

D. Je désirerais voir s'il existe une différence sensible. Vous avez la somme des samedis et des dimanches; avez-vous aussi la somme des jours?—R. Non. Il s'agissait purement de renseigner M. MacTavish—qui avait demandé ainsi la rédaction de ce mémoire.

D. Hier, le Dr MacTavish a mis en doute l'exactitude de nos chiffres. Il disait 583, alors que je disais 726 que j'ai porté ensuite à 728. Je désirerais savoir si vous avez vérifié vos chiffres?—R. C'était justement là mon intention. Je n'avais rien en mains pour établir une comparaison avant de recevoir une copie de vous. En fait je n'avais vu aucune copie.

D. Avez-vous vérifié, mademoiselle Otter?—R. Je croyais vous avoir expliqué, hier, que les 585 jours étaient le chiffre fourni par M. MacTavish et que les dates inclusives ne s'y trouvaient pas.

D. 728 vous semble un chiffre exact?—R. Oui.

D. Vous avez simplement additionné les samedis et dimanches ainsi que les congés et les avez soustraits de 728 jours?—R. Oui.

D. Puis vous avez trouvé un certain nombre de samedis, dimanches et congés en 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931 et 1932 où le Dr MacTavish a été absent?—R. Oui.

D. La chose apparaît dans les dates inclusives?—R. Oui.

D. Puis vous avez calculé les samedis comme des demi-journées et pour cette raison soustrait 92 jours et demi?—R. Cela s'explique en ce qu'il s'agissait de nos propres calculs. Le Dr MacTavish l'a ainsi désiré, n'est-il pas vrai?

D. Peu importe ce qu'il a demandé?—R. C'est que ce travail s'est fait à sa demande personnelle.

D. Il nous dira peut-être sur quoi il a basé ses calculs.—R. Il dit: "en calculant, indiquez-moi la soustraction de cette façon". Ce qui fut fait.

M. BOWMAN: J'imagine qu'il a reçu son traitement pour la demi-journée du samedi?

M. CHEVRIER: Comme tout le monde.

M. BOWMAN: Je vois 172 jours et demi pour les samedis, dimanches et congés. Puis 174 jours d'absences officielles. Si la chose est prouvée, rien à y redire.

M. MACTAVISH: Je crains que la soustraction n'ait été faite par le président.

Le PRÉSIDENT: Je l'ai fait, parce que Mlle Otter n'a pu rien prouver.

M. CHEVRIER: Nous voici aux prises, ce qui nous empêche d'avancer. Pourquoi ne pas trouver le moyen de faire prouver l'exactitude de toutes les déclarations faites, je veux dire des calculs de diverses sources? Sous réserve d'élimination du dossier advenant inadmissibilité, il me semble que le Dr MacTavish demande 172 jours et demi pour les samedis, dimanches et congés. Puis, et toujours sous réserve de visa et de preuve, 174 jours d'absences officielles. Or c'est ce qu'il va falloir établir.

M. BOWMAN: Je ne comprends pas que l'on doive consigner ces données.

M. CHEVRIER: J'ai dit: sous réserve de la preuve faite. Puis 24 jours que demande l'intéressé. Cela fait 370 jours. 370 jours déduits de 726 jours nous donnent 356 jours dont il importe de tenir compte, toujours sous réserve de l'admission des 174 jours. Nous avons donc ainsi 356 jours. Puis le docteur prétend que les samedis et dimanches qu'il a soustraits ne constituent pas un congé pour lui et que dans ce laps de temps il avait aussi droit à 180 jours de congé annuel; pour cette raison, il soustrait ces jours, ce qui lui laisse 176 jours. Ainsi considérées, les choses peuvent paraître plausibles.